

## Conférences du Dialogue National

### Procédure d'écoute devant la Haute Instance du Dialogue

#### Formalités et thèmes des notes présentées dans le cadre de la contribution au

#### Dialogue National sur la Réforme du Système de la Justice

Dans l'objectif de garantir l'efficacité et la crédibilité de la participation aux travaux du Dialogue National sur la Réforme de la Justice ;

Et dans le but que les contributions constituent une plateforme sérieuse de discussions dans le cadre de recherches juridiques et d'études de terrain ;

Et dans le cadre du respect des participants aux conférences régionales et en reconnaissance de l'effort consenti par les organisateurs et par toutes les personnes qui veillent sur le bon déroulement du Dialogue ;

Et dans le souci de l'organisation des travaux et d'une bonne gestion du temps ;

La Haute Instance du Dialogue National sur la Réforme Profonde et Globale du Système de la Justice souhaite que

Les personnes ayant une expertise, une expérience et une compétence dans le domaine de la justice et dans les métiers juridiques, ainsi que les invités aux conférences régionales

Ou les personnes qui vont contribuer aux travaux à travers la présentation d'exposés ou de notes devant la Haute Instance du Dialogue National, suivent les règles de travail suivantes :

#### **1/ Les axes autour desquels s'articulent les contributions :**

La contribution se fait sur l'un des thèmes suivants (en particulier sur les sous-thèmes principaux y afférents) :

- Indépendance du Pouvoir Judiciaire ;
- Mise à niveau des ressources humaines ;
- Mise à niveau des professions judiciaires ;
- Moralisation du système judiciaire ;
- Développement de la justice pénale et consolidation des garanties du procès équitable ;
- Développement de l'organisation judiciaire, rehaussement de l'efficacité judiciaire et facilitation de l'accès au droit et à la justice ;
- Modernisation de l'administration judiciaire et des infrastructures des tribunaux ;
- Modernisation de la justice des affaires commerciales.

## **2/ Nature des exposés et leur contenu :**

Les personnes qui présentent les exposés doivent se rappeler l'aspect pratique de la recherche.

Les exposés doivent avoir un aspect pratique et doivent comprendre en particulier les éléments suivants :

- 1- Fixer le cadre général du thème et la méthodologie adoptée dans la rédaction de l'exposé et dans son élaboration ;
- 2- Exposer l'état des lieux relatif au thème ainsi que les défis y afférents ;
- 3- Présenter des propositions qui répondent aux problématiques posées par le thème ;
- 4- Citer les documents de référence utilisés dans la recherche le cas échéant (ouvrages, périodiques, circulaires) ;
- 5- Mentionner pour les documents de référence : le titre de l'ouvrage ou de l'article, le nom de l'auteur, la date de publication et le numéro de page ;
- 6- Il est possible de joindre des annexes à la contribution (l'exposé).

## **3/ Evaluation des exposés et leur adoption ou leur élimination :**

Les exposés présentés sont soumis à une évaluation scientifique qui respecte leur essence et l'idéologie de leur auteur.

Les exposés sont présentés, dans le cadre du possible, par leur auteur lors des conférences régionales ; ou présentés parmi les documents du Dialogue National ; ou sont utilisés comme documents de référence par la Haute Instance du Dialogue, et ce dans l'élaboration de son rapport final.

## **4/ Communication des auteurs des exposés avec la Haute Instance :**

L'original de l'exposé est présenté sous forme de tapuscrit daté et signé. Il est transmis par voie électronique à l'adresse qui se trouve sur le site Internet du Ministère de la Justice et des Libertés. Il ne doit pas dépasser entre 10 et 20 pages. La recherche peut être présentée sous support électronique.

## **5/ Présentation des exposés :**

L'auteur de l'exposé présente lui-même son travail de recherche lors de la conférence régionale ou devant la Haute Instance du Dialogue National. Il n'est pas autorisé de se faire remplacer pour la présentation de l'exposé.

Si l'exposé a été préparé par deux personnes, l'une d'elle le présente selon leur choix.

Il est possible de présenter l'exposé par Data show.

La présentation du résumé de l'exposé ne doit pas dépasser 20 minutes.

## **6/ Séances d'écoute :**

Les séances d'écoute se font devant la Haute Instance du Dialogue National. Il est également possible que ces séances se déroulent à travers un dialogue à distance si le chercheur habite au Maroc ou à l'étranger.

La Haute Instance convie des compétences et des personnalités sur des thèmes fixés au préalable, selon les besoins du Dialogue, et ce afin d'approfondir la recherche et de bénéficier de leur expérience.

La Haute Instance peut programmer des séances d'écoute quand il lui semble convenable.

La séance d'écoute se déroule comme suit : présentation de l'exposé écrit suivi d'interventions et des interrogations des membres de la Haute Instance.

### **7/ Rassemblement des contributions dans un fonds documentaire et communication :**

La Haute Instance du Dialogue National veille à rassembler toutes les contributions écrites et audio et à les archiver.

Les contributions pourraient être publiées dans un ouvrage et paraître parmi les publications du Dialogue National.

#### **Liste des thèmes du Dialogue**

##### **Moralisation du système de la justice et appui à sa contribution dans la lutte contre la corruption**

Appui à la transparence et diffusion de l'information judiciaire et juridique

Développement et promotion des sections des crimes financiers

Développement de la législation en vue d'une plus grande moralisation des métiers judiciaires

Développement et promotion des moyens de prévention et de répression de la corruption

Développement et promotion des codes déontologiques dans tout le système de la justice

---

##### **Rehaussement du système de la justice pénale**

Réformes du code pénal

Réformes du code de procédure pénale

Modes alternatifs à la peine de prison et droits des détenus

Droits des victimes de crimes

Justice des mineurs

Réforme de la justice militaire

---

**Facilitation de l'accès à la justice, renforcement de l'efficacité de la justice et de la qualité des jugements**

Réforme de la carte judiciaire conformément aux orientations de la régionalisation, rationalisation des investissements et facilitation de l'accès à la justice

---

**Augmentation du nombre de magistrats, rationalisation du fonctionnement des ressources humaines et répartition des charges avec objectivité et responsabilité**

Restructuration du greffe

Facilitation des procédures

Renforcement des mécanismes d'exécution des jugements et accélération des procédures d'exécution

Assistance judiciaire et juridique

Promotion de la justice de proximité

Encouragement des modes alternatifs de résolution des conflits

Elargissement de l'utilisation de l'informatique

---

**Mise à niveau des ressources humaines**

Formation

Motivation, amélioration de la situation matérielle et des conditions de travail

Apprentissage de l'informatique et la bonne gestion

Développement de la loi et des prestations de la Fondation Mohammedia des magistrats et des fonctionnaires de la justice

---

**Mise à niveau et modernisation du système de la justice**

Développement du cadre juridique et des structures administratives du Ministère de la Justice et des Libertés

Modernisation des lois et des procédures notamment dans le domaine de l'investissement, des affaires, des libertés générales (y compris la liberté d'expression)

Elargissement de l'utilisation de l'informatique

Modernisation des lois régissant les métiers judiciaires

---

**Indépendance de la justice et le statut des magistrats**

Concept de la loi réglementant le pouvoir judiciaire

Concept du statut des magistrats

Concept de l'inspection judiciaire

Le parquet général et sa relation avec les autres institutions